

MÉMOIRE

Présenté à

LA COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Par le

***Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs
de Matériaux de Construction et de Démolition
du Québec (3R MCDQ)***

à l'occasion de la consultation

sur le

**PROJET DE LOI 130
EN CE QUI A TRAIT À L'INTÉGRATION DE LA SOCIÉTÉ
QUÉBÉCOISE
DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE
AU MDDEP**

Janvier 2011

Le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, communément appelé le **3R MCDQ**, est un rassemblement d'entreprises et d'intervenants qui proviennent de l'ensemble du territoire québécois. Ils ont comme point commun de promouvoir le développement de la récupération, du recyclage, de la valorisation et du réemploi de constituants des matières résiduelles principalement issues des débris du secteur CRD¹. De ce fait, cette association propose à notre collectivité une formule de gestion de ce type de résidus qui contribue à l'atteinte de l'objectif de développement durable qu'elle s'est fixé. C'est depuis 1997 que cette organisation œuvre à mettre en place et à développer cette nouvelle industrie. Vu les impacts que pourrait entraîner la restructuration de RECYC-QUÉBEC, un partenaire important pour les activités des membres de notre regroupement, nous jugeons opportun de faire part de nos vues aux artisans de cette restructuration.

En effet, l'automne dernier, le gouvernement du Québec a dévoilé son intention d'intégrer cette société au sein du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (**MDDEP**). En raison de l'importance de ce projet, le **3R MCDQ** tient à exprimer sa position en regard de cette restructuration.

En premier lieu, il est important de préciser que notre intention n'est pas de porter un jugement sur une structure plutôt qu'une autre. Ce n'est ni notre rôle, ni notre mandat. Il demeure cependant qu'il est de notre devoir de manifester nos attentes sur ce qui pourrait toucher nos membres. Le **3R MCDQ** souhaite maintenir sa vision des 3RV qui est commune à tous. Cependant, il se peut que sa façon de traiter les problématiques « matière par matière », ce qui lui a permis d'être performant, soit nouvelle pour les gestionnaires du ministère.

Le **3R MCDQ** et **RECYC-QUÉBEC** partagent un même objectif, soit celui de promouvoir la récupération et le recyclage de nos matières résiduelles. C'est ce fait qui a suscité le partenariat entre ces deux organismes. De plus, les succès obtenus au fil des années par le regroupement suite aux gestes qu'il a posés ont permis de bâtir sa crédibilité sur sa capacité à atteindre ses objectifs. De là le lien de plus en plus étroit avec **RECYC-QUÉBEC**.

Depuis l'annonce de la restructuration, il a été mentionné à de nombreuses reprises que le ministère maintiendrait les programmes de **RECYC-QUÉBEC**. En plus, il nous apparaît impératif que les rôles de support, de promotion et d'éducation que jouait **RECYC-QUÉBEC** auprès de l'industrie et du monde municipal continuent à être assumés.

Dans le nouveau contexte, l'expertise qui s'est développée et la créativité dont a pu témoigner cet organisme dans les dernières années jouiront-elles du même terrain fertile ? Sa manière très innovante d'aborder des solutions « terrain » sera-t-elle maintenue ?

¹ **CRD** tient pour **Construction, Rénovation et Démolition**

Il nous apparaît difficile, du moins à court terme, de voir à la fois au respect des réglementations et à la promotion de nouvelles pratiques de gestion des matières résiduelles, particulièrement à partir de deux organisations autrefois indépendantes, mais c'est en réussissant à intégrer ces deux objectifs que le MDDEP atteindra sa mission.

Certains individus du **MDDEP** avouent d'ores et déjà que **RECYC-QUÉBEC** possédait et possède toujours cette sensibilité à l'application et la concrétisation des actions en gestion des matières résiduelles qu'eux-mêmes ne possèdent pas. En accord avec le point de vue, la réalité quotidienne et le mandat à remplir de ceux qui l'expriment, cette réaction est tout à fait naturelle et normale. Néanmoins, l'intégration de **RECYC-QUÉBEC** au **MDDEP** change la donne et cet argument ne peut plus être invoqué. Dans le futur, quelle sera notre porte d'entrée pour faire valoir nos aspirations et sensibiliser les intervenants aux problèmes vécus sur le terrain? Les directions régionales? La direction centrale de Québec? Un groupe particulier?

Nous tenons à rappeler que pour assurer notre avancement et pour maintenir notre performance, il est essentiel d'obtenir un tel support. Nous, les membres de l'industrie de la récupération et du recyclage, sommes loin d'avoir atteint notre maturité face aux enjeux à l'égard des matières résiduelles. Beaucoup reste à faire et nous devons encore débattre sur les moyens de nos ambitions. Toute diminution au niveau des interventions du secteur public risque de nous restreindre à la stagnation, à des actions éparses et stériles.

Bien que parfois difficiles, nous l'accordons, les mandats différents, mais complémentaires de **RECYC-QUÉBEC** et du **MDDEP** permettaient de tisser des liens, en impliquant au passage l'ensemble des intervenants. Nous pouvons concevoir que suivant l'intégration, il subsistera des débats internes. Cependant, à quel point les parties prenantes seront-elles consultées? Le MDDEP devra y porter une attention toute particulière. Autrement, il risque fort de s'attirer les mêmes reproches par le passé, soit celui de travailler en vase clos.

Bien plus que des programmes, ce qui a entre autres permis à notre regroupement de réaliser autant en matière de CRD (modèle qui ne trouve pas d'équivalence de cette nature au Canada), c'est précisément l'appui financier et en ressources de **RECYC-QUÉBEC** non pas basé sur des ordonnances rigides, mais sur des actions cohérentes avec les phases de notre développement et en fonction des solutions pertinentes à nos problèmes. La société **RECYC-QUÉBEC** témoignait d'une bonne compréhension des enjeux, d'une grande flexibilité et d'une rapidité d'intervention exceptionnelle pour nous supporter dans nos projets de développement. Le ministère devra maintenir cet état de fait. Et comment garder un tel niveau d'autonomie dans une structure qui représente vingt-cinq fois la taille de l'organisme qui a été intégré?

Notre démarche repose donc sur la reconnaissance, mais encore plus sur le maintien de ces facteurs à succès. Nous avons contribué à ce que la récupération et le recyclage des CRD dépassent les objectifs fixés. Nous sommes persuadés que cet exemple saura avoir un effet d'entraînement chez les autres secteurs des matières résiduelles. Nous tenons fermement à continuer notre travail, à maintenir notre rythme de développement, à nous classer parmi les premiers. Pour ce faire, nous avons besoin de tous les appuis possibles et, plus particulièrement, de ceux que **RECYC-QUÉBEC** a su nous procurer jusqu'à présent.

Avec l'intégration de **RECYC-QUÉBEC**, le **MDDEP** aura à nous appuyer et à favoriser le développement économique de notre secteur. Pour ce faire, il devra aider à résoudre les problématiques de mise en marché, aider à répondre au besoin d'améliorer l'efficacité des systèmes, aider à améliorer la productivité de nos activités et aider à supporter l'innovation, la recherche et le développement. Ces éléments sont cruciaux et sont au cœur même du succès ou de l'échec de notre filière et de façon plus générale, de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles au Québec. Dans un tel cas, ceci promet de changer à tout jamais la nature de nos échanges avec le **MDDEP**. En effet, un tel regroupement pourrait donner au **MDDEP** une belle opportunité de mieux remplir son mandat de développement durable en introduisant à l'intérieur de sa structure des gens qui sont axés vers des solutions plutôt qu'à voir uniquement à l'élaboration et à l'application de règlements.

Mais une question demeure, soit quelle place occuperont ces préoccupations dans le mandat du ministère. Il faut bien réaliser que le **MDDEP** deviendra le mandataire de l'essor et de la réussite de l'industrie de la mise en valeur des matières résiduelles au Québec. Il s'agit là de tout un défi, car il ne faut pas oublier que le nouveau groupe n'occupera qu'un très faible espace dans le champ de responsabilité du ministère.

Avec ce document, les membres du **3R MCDQ** espèrent avoir sensibilisé le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (**MDDEP**) des répercussions appréhendées suite à la restructuration dont la société **RECYC-QUÉBEC** fait l'objet.

Voici ce sur quoi nous nous questionnons :

- Avons-nous perdu ce partenaire ?
- Quel sera le mandat de cet organisme dans la nouvelle structure ?
- Le nouveau **RECYC-QUÉBEC** aura-t-il une marge de manœuvre similaire à celle de l'ancien **RECYC-QUÉBEC** ?
- Qu'advient-il de l'expertise que détient **RECYC-QUÉBEC** ?
- Dorénavant, quelle sera la porte d'entrée vers ce nouvel organisme ?

Nous demandons des réponses à ces questions et surtout, des gestes qui étayent ces réponses.

Comme par le passé, le **3R MCDQ** continuera à favoriser tout partenariat dont le résultat sera de permettre une plus grande réutilisation des produits contenus dans les matières résiduelles. Nous serons donc solidaires avec toute proposition susceptible de répondre à cet objectif.

Le **3R MCDQ** tient finalement à remercier la Commission pour cette opportunité qui lui est donnée de se faire connaître et d'exposer ses vues au sujet de la restructuration qui touche **RECYC-QUÉBEC**.

Enfin, le **3R MCDQ** demeure disponible pour répondre à toute question relative à ce mémoire.